

Service d'Assistance au Traitement des  
Effluents et au Suivi des Eaux

**SATESE**

# Bilan d'activité 2022



Assainissement Collectif

Assainissement Non Collectif

Gestion des cours d'eau

Gestion et préservation des zones humides

Qualité des eaux des rivières

# SOMMAIRE

Résumé	p 3
Le personnel	p 5
Aspects budgétaires et comptables	p 9
Fonctionnement général	p 13
Qualité	p 17
Missions techniques – <i>résumés</i>	p 23
Assainissement collectif .....	p 25
Assainissement non collectif .....	p 26
Animation territoriale et gestion « Espace Rivières »	p 27
Animation territoriale et gestion « Zones Humides »	p 28
Qualité de l'eau des rivières .....	p 29



# RÉSUMÉ

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux a été créé en 1976.  
Pour l'année 2022, son effectif était de 10 agents.

Le SATESE assure principalement des missions d'assistance technique et d'animation auprès des collectivités du Tarn-et-garonne dans les 5 domaines suivants :

- **assainissement collectif,**
- **assainissement non collectif,**
- **gestion des cours d'eau,**
- **gestion des zones humides,**
- **qualité et débits des eaux de rivières.**

En 2022, l'activité globale du SATESE représente, toutes activités confondues :

- près de **800 visites sur le terrain,**
- plus de **150 réunions** (avec les collectivités, partenaires, internes, etc...).

Le budget primitif prévisionnel de 2022 était de 711 215 €, pour un compte administratif affichant :

- 697 082,87 € de dépenses,
- 884 253,47 € de recettes,
- 35 106,78 € de report de crédit de 2022 à 2023,
- un excédent global de 152 063,82 €.

Pour 2022, ce budget est financé à hauteur de (en recettes réelles):

- 33 % par le Conseil départemental,
- 52 % par l'Agence de l'eau Adour-garonne,
- 15 % par les collectivités.



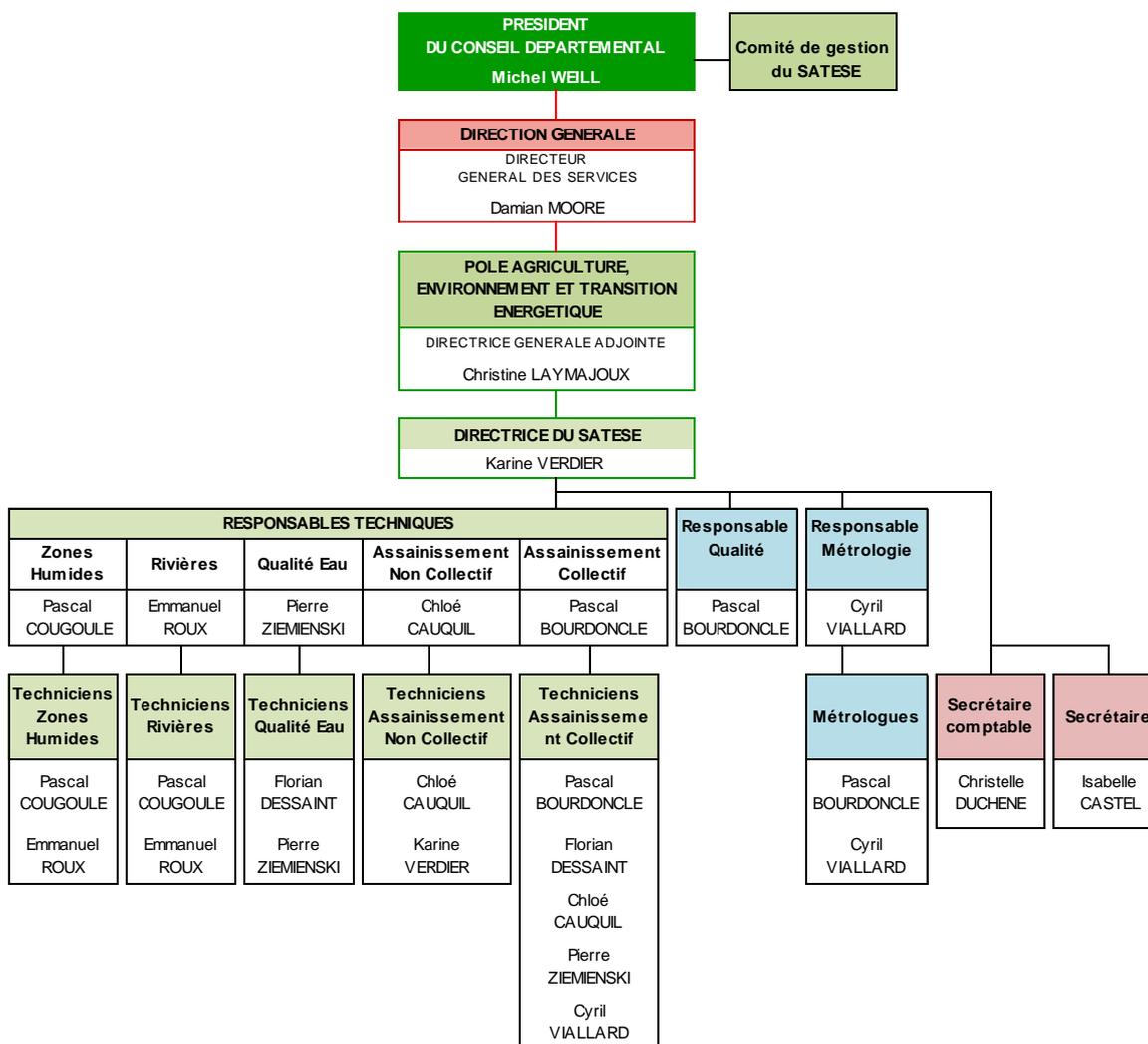
## LE PERSONNEL





## 1- L'organigramme en 2022

### Organigramme - SATESE 82



Madame Sophie FANTON, affectée au poste de Responsable technique ANC/ technicienne AC a changé de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle a été remplacée par Madame Chloé CAUQUIL, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

## 2- La composition

Le personnel du SATESE est composé 10 agents en 2022, pour 9,80 équivalents temps plein en activité.

Concernant ces 10 agents, ils sont composés de :

- 1 ingénieur
- 5 techniciens (dont 1 non titulaire)
- 2 personnels techniques de catégorie C,
- 2 personnels administratifs de catégorie C

...

- 4 femmes
- 6 hommes

...

- 9 titulaires
- 1 non titulaire

...

- 9 agents à temps plein 100 %
- 1 agent à temps partiel 80 %
- Soit 9,8 ETP
- En 2022, plusieurs agents ont été en arrêt maladie, pour un cumul de 18,5 semaines
- 1 congé de naissance et paternité (4 semaines)

...

- 9 agents en régime de travail 39h00 sur 5 jours, soit 7h48/jour en moyenne
- 1 agent en régime de travail 35h00 sur 4 jours, soit 8h45/jour en moyenne

### 3- La formation

60,5 jours de formation ont été réalisés en 2022 par les agents du SATESE.

Dans les formations, sont incluses les formations à proprement parlé (formations CNFPT, intra CD, etc...), mais également toutes les journées, rencontres et colloques techniques, qui participent au maintien ou à l'approfondissement des connaissances et compétences techniques.

9 agents ont suivi au moins une formation.

La durée moyenne de formation est de 6 jours de formation / agent (avec un minimum de 0 jour et un maximum de 15 jours)

### 4- La carrière

Au cours de 2022, 4 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

Tous les agents du SATESE ont passé leur entretien d'évaluation annuel avec la directrice du SATESE. Les entretiens individuels sont réalisés au SATESE depuis plus de 10 ans.

### 5- Les stagiaires

Le SATESE a accueilli et encadré 2 stagiaires en 2022, dans le cadre de leurs études.

## ASPECTS BUDGETAIRES ET COMPABLES





## 1-Le budget en 2022

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>BP 2022</b> (en mouvements réels)	711 215,00 €	711 215,00 €
<b>Prévisions totales 2022</b> <b>(BP +BS +DM)</b> (en mouvements réels)	875 015,00 €	875 015,00 €
<b>CA 2022</b>	697 082,87 €	884 253,47 €

Le compte administratif 2022 affiche :

- Un excédent en investissement de 139 176,22 €
- Un excédent en fonctionnement de 47 994,38 €
- Un excédent global de 152 063,82 €

Il a été procédé à un report de crédit de 2022 à 2023 d'un montant de 35 106,78 €, en investissement, correspondant au renouvellement d'un véhicule, commandé en 2022, ainsi qu'à du matériel informatique (borne Wifi et Switch pour l'armoire réseaux).

Le budget prévisionnel et ses modifications (BS et DM), ainsi que le compte administratif sont élaborés par le SATESE, avec l'accompagnement de la Direction des Finances.

Le suivi budgétaire est réalisé régulièrement tout au long de l'année.

## 2-La comptabilité

Le SATESE est en budget annexe, et par conséquent ce service doit gérer sa comptabilité et ses lignes budgétaires.

Il faut ainsi traiter les factures de dépenses (fonctionnement et investissement), et les marchés auxquels elles sont rattachées, les titres de recettes, les devis et bons de commande, les frais de personnel, les recettes de l'Agence de l'eau Adour-garonne et celles des collectivités, avant transmission pour instruction à la Direction des Finances. Pour 2022, les pièces comptables traitées sont les suivantes :

- 159 factures,
- 72 frais de déplacements
- 66 titres de recettes émis auprès des collectivités dans le cadre des conventions, ou des prestations,
- 11 recettes de l'Agence de l'eau,

Depuis ces dernières années, la relance des entreprises pour obtenir les devis et les factures est très chronophage et demande un suivi assidu.

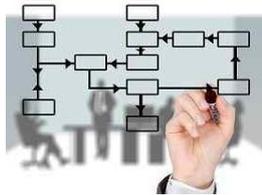
Toute la gestion comptable est réalisée en étroite collaboration avec la Direction des Finances.

L'ensemble (à quelques exceptions près) de la chaîne comptable du SATESE est dématérialisé.

La collectivité s'est dotée d'un nouveau logiciel comptable dénommé « Grand Angle », opérationnel début 2022, impliquant formations, adaptations et nouvelles pratiques.



# FONCTIONNEMENT GENERAL DU SERVICE





## 1- Fonctionnement général

Au-delà des missions techniques (voir dernière partie), de multiples actions sont menées dans le service pour son fonctionnement et son organisation générale.

Ces tâches, correspondant à la partie administrative du service, sont les suivantes pour 2022 :

- **Réunion de « revue de direction »** (1 journée), réunissant la directrice du SATESE et les responsables techniques, ayant pour objectifs de faire un bilan sur l'année écoulée et de fixer les objectifs pour l'année à venir (aspects budgétaires, revue de chaque mission, fonctionnement général, points forts et difficultés rencontrées...)
- **10 réunions de service**, avec l'ensemble des agents présents.
- **Direction du service**
  - o Préparation des 3 comités de gestion,
  - o Réunions de direction : réunion des directeurs/responsables de services (CODIR, CODES), réunion avec la direction générale, réunions avec les autres directions ou services de la collectivité, avec les élus, réunions de l'Assemblée, etc...
  - o Sollicitations diverses de la Direction Générale des Services ou du Président (notes, rapports, etc...),
  - o Le suivi des conventions signées avec les collectivités :
    - **46 conventions d'assistance technique en assainissement collectif,**
    - 10 conventions de contrôle des ANC,
  - o Le suivi des prestations avec les collectivités : 20 propositions de devis suivis de 20 bons de commandes,
  - o Rapports divers (rapports pour la CP, budget, etc...),
  - o Liens extérieurs (réunions avec les collectivités, partenaires techniques, financiers et institutionnels).
- **Gestion du personnel, management**
  - o Suivi des horaires,
  - o Validation et suivi des congés et absences,
  - o Suivi du planning des agents (planning informatique commun à tout le service),
  - o Suivi des formations,
  - o Entretiens d'évaluation,
  - o Propositions d'avancement,
  - o Encadrement et management des agents,
  - o Encadrement et suivi des stagiaires (2),
- **Sécurité / Sûreté**
  - o Suivi des éléments de sécurité des agents et des locaux,
  - o Gestion de la sauvegarde informatique,
  - o Suivi annuel de la pharmacie et des trousseaux de secours des véhicules,
  - o **Révision du Document Unique en cours**
  - o **Renouvellement de tous les EPI**
- **Gestion des besoins / stocks/ fournitures / matériel**
  - o Suivi des besoins et gestion du petit matériel,
  - o Suivi et gestion du matériel spécifique et consommables techniques,
  - o Lien avec la Direction des Moyens Généraux et les autres services concernés (détenteurs de marchés),
  - o Suivi des véhicules (entretien, réparations, kilométrage),

- Suivi du carburant (consommation),
- **Suivi de divers travaux : peinture**
- **Equiperment de la salle de réunion : changement du mobilier et équipement d'un écran et caméra**
- **Gestion informatique et télécommunication**
  - Suivi des besoins et gestion du matériel informatique du service,
  - Suivi des besoins et gestion du matériel de téléphonie (standard et téléphones fixes du service, téléphones portables, suivi de la consommation),
  - Suivi des besoins et gestion du matériel de reprographie (photocopieur, traceur) et suivi et gestion des consommables,
  - Installation et mise à jour des logiciels et applications,
  - Suivi des besoins spécifiques du service (planning, logiciels métiers, développement d'outils informatiques en collaboration avec la direction de l'informatique et sa cellule SIGD...).
  - **Remplacement de 6 ordinateurs.**
- **Communication et diffusion de la donnée**
  - Réalisation de supports de communication, mises à jour,
  - Lien avec la cellule SIGD pour mise en ligne de données (cartes de qualité des cours d'eau, données zones humides, données assainissement).
- **Secrétariat**
  - Tenue et continuité du standard téléphonique
  - Gestion des courriers entrants et sortants (courrier internes, externes),
  - Gestion des emails,
  - Suivi des besoins et gestion des fournitures administratives,
  - Dématérialisation de nombreux documents et courriers,
  - Classement et archivage.
  - Comptabilité (voir Aspects budgétaires et comptables)

## 2- Les partenaires

Le SATESE travaille en étroite collaboration, selon les thématiques, avec de nombreux partenaires :

- Les services du Conseil départemental : la Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Transition énergétique, la cellule SIDG, et l'ensemble des services supports transversaux (Finances, Informatique, RH, Moyens généraux, Immobilier, etc...),
- Le GIP Public-labos (site de Montauban)
- L'Association des Maires et des Présidents du 82,
- Les collectivités du département (communes, communautés de communes, syndicats de rivière, syndicats d'assainissement),
- La Direction Départementale des Territoires 82,
- L'Office Français de la Biodiversité 82,
- La Fédération de Chasse 82,
- La Fédération de Pêche 82,
- La Chambre d'Agriculture 82,
- L'Agence de l'eau Adour-garonne,
- L'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture),
- Des bureaux d'études,
- Les SATESE limitrophes et l'ARSATESE (Association Régionale des SATESE)
- L'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'ANC)

# QUALITE





Depuis 2003, le SATESE s'est engagé dans une **démarche qualité**.

La finalité d'une démarche qualité est l'obtention d'une certification ou une accréditation permettant de faire reconnaître par un organisme les 4 éléments suivants :

- Organisation,
- Compétence,
- Impartialité,
- Confiance.

L'accréditation visée au départ, faisant référence aux normes ISO 9000 et ISO 17025, concernait spécifiquement le domaine « analyses Physico-Chimiques des Eaux », et particulièrement les opérations suivantes :

- Prélèvements en vue des analyses bactériologiques et physico-chimiques,
- Mesure du pH dans l'eau,
- Mesure de la conductivité électrique de l'eau,
- Mesure de l'oxygène dissous dans l'eau.

Ces opérations sont faites en routine par le SATESE dans le cadre de ses missions de suivi de la qualité des eaux de rivières et d'assistance technique à l'assainissement collectif.

Cette démarche a été mise en place car la réglementation tendait à imposer la réalisation des prélèvements et de certaines mesures par des organismes certifiés ou accrédités.

L'obligation n'est pas encore faite pour les opérations sur les stations d'épuration, mais depuis 2011, les prélèvements et analyses sur eaux (suivi de la qualité de l'eau) doivent être accrédités.

Notre partenaire technique et financier en la matière, l'Agence de l'eau Adour-garonne, *accepte jusqu'à aujourd'hui* la « non accréditation » des organismes effectuant le suivi des eaux de rivières, en contre-partie du suivi d'une formation spécifique sur les méthodologies de prélèvements en rivières. La position actuelle de l'Agence permet aux SATESE de pouvoir poursuivre leurs activités, l'accréditation étant une démarche lourde et coûteuse ; mais il s'agit d'une mesure transitoire.

Donc à ce jour, toute la démarche qualité est en place au SATESE, mais sans être accrédité, dans l'attente d'une obligation ferme.

Ceci permet de garantir l'organisation, les compétences, et la fiabilité des résultats de nos mesures.

Les procédures et modes opératoires mis en application sont organisés en 12 chapitres :

- **Chapitre 1 : Organisation générale**

Il s'agit ici de décrire la structure générale de l'organisme visant l'accréditation, ses relations avec une éventuelle tutelle et d'indiquer la structure générale du manuel qualité.

- **Chapitre 2 : Documentation**

Il s'agit de définir les procédures de gestion et de diffusion des documents internes et externes.

- **Chapitre 3 : Revue des demandes, appel d'offre et contrat**

Il s'agit de préciser comment les demandes d'analyses sont prises en compte par le SATESE de sorte à garantir qu'elles ont été bien comprises par lui et le client et que les résultats répondront aux attentes du client.

- **Chapitre 4 : Achats**

Il s'agit de décrire les modalités d'achat et de mise en service des matériels et produits consommables, ainsi que les modalités d'évaluation des fournisseurs.

- **Chapitre 5 : Service à la clientèle**

Il s'agit de définir les moyens que le SATESE met en place pour assurer une écoute active de sa clientèle : possibilités de visite ou d'accompagnement sur le terrain, enquêtes de satisfaction, gestion des réclamations.

- **Chapitre 6 : Maîtrise des travaux non-conformes**

Il s'agit de décrire comment le SATESE va enregistrer, traiter et exploiter les problèmes qu'il rencontre.

- **Chapitre 7 : Revues de Direction**

Il s'agit de décrire la fréquence et les modalités de réalisation de la revue de direction et d'indiquer comment et par qui les éventuelles décisions sont prises.

- **Chapitre 8 : Le Personnel**

Il s'agit ici de décrire les moyens mis en œuvre par le SATESE pour s'assurer que le personnel effectuant les travaux dans le cadre de l'accréditation est compétent pour les accomplir, a connaissance des procédures à mettre en œuvre, et des moyens visant à garantir le maintien dans le temps de cette compétence par des formations adaptées.

- **Chapitre 9 : Les locaux**

Il s'agit de décrire les moyens pris afin de garantir que les conditions d'ambiances sont maîtrisées et ne sont pas de nature à perturber le déroulement des mesures ou des essais. Dans notre cas, la maîtrise des conditions d'ambiance consistera à décrire les dispositions prises en ce qui concerne la salle de stockage des appareils de mesure et des étalons et d'évaluer l'influence du transport sur le terrain des appareils de mesures et des conditions de mesure, du fait de la demande d'accréditation pour des mesures sur site.

- **Chapitre 10 : Méthodes d'analyse de prélèvements et de mesure**

Au niveau du manuel qualité, il conviendra de préciser que le SATESE se conforme à des méthodes de mesure normalisées décrites dans des modes opératoires et instructions et dont il a évalué le niveau d'incertitude associé.

Les modes opératoires sont spécifiques à chaque méthode de mesure ou de prélèvement.

- **Chapitre 11 : Equipements et mesurages**

Il s'agit d'établir pour chaque équipement un dossier permettant de suivre son état au sein du SATESE et de garantir qu'il n'ait pu être utilisé que si tous les contrôles étaient effectués et satisfaisants.

- **Chapitre 12 : Résultats et rapport sur les résultats**

Afin de garantir la fiabilité des résultats des mesures doivent être prises concernant l'utilisation de matériaux de référence et la participation à des essais inter-laboratoires quand ils existent.

Le manuel qualité devra prévoir les modalités de participation à des essais inter-laboratoires.

Le recours à des matériaux de références sera spécifié dans les modes opératoires correspondant à chaque méthode de mesure.

Les rapports sur les résultats devront être conformes aux prescriptions de la norme en la matière, et respecter la charte graphique du COFRAC.

Ainsi, ce sont plus de 160 documents qui ont été rédigés, mis en application, et mis à jour depuis le début de cette démarche.

Les actions, dans le cadre de la démarche qualité menées en 2022, sont principalement :

- **Essais Inter-LABOS**

Les essais ont été organisés le 02 juin 2022, en Corrèze.

Le SATESE participe à cette journée, depuis plus de 15 ans, afin d'évaluer l'aptitude et la performance des mesures par la comparaison avec d'autres Laboratoires et SATESE. Le SATESE de Tarn-et-garonne est à l'origine de la mise en place de ces journées.

Les paramètres mesurés sont le pH, la conductivité, et l'oxygène dissous.

Cela permet, en plus des procédures de suivi de nos appareils (étalonnages, etc...) de s'assurer de leur bon fonctionnement et de la précision de leurs mesures.

**En 2022, toutes nos mesures sont conformes et même satisfaisantes, voir excellentes quel que soit l'appareil WTW utilisé et quel que soit le paramètre mesuré (pH, cond, Oxygène et Rédox).**

- **Suivi et analyse des indicateurs pour l'amélioration**

Pour la mission «Assainissement Collectif», des indicateurs sont suivis, toujours dans l'optique d'efficacité, d'amélioration continue, de confiance (pour les collectivités). Il s'agit principalement des délais (délais de rédaction des compte-rendus, délais de saisie, de validation, d'envoi, etc...).

- **Audit interne**

Un audit interne a été réalisé en 2022. Il portait sur les aspects suivants :

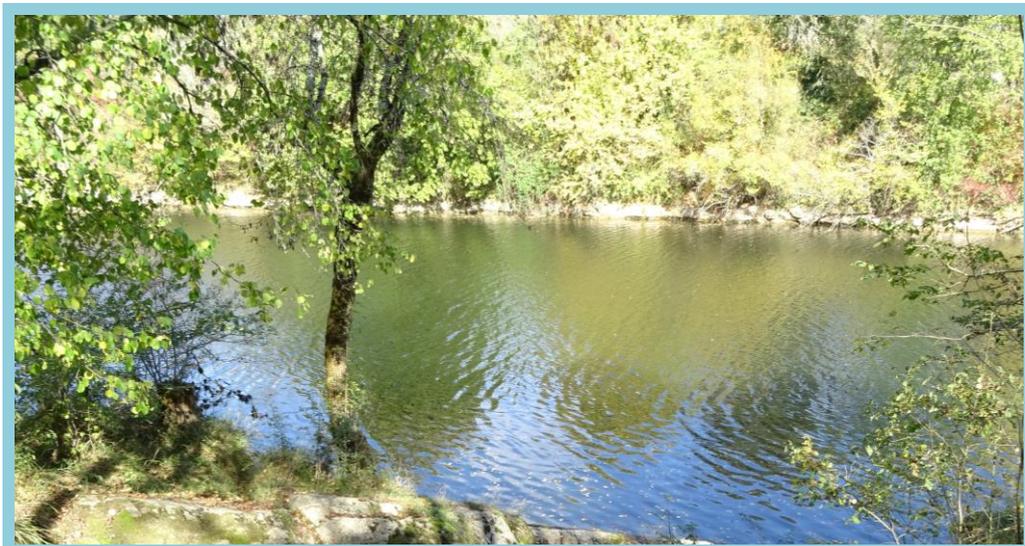
- Chapitre 10 : méthode d'analyse, de prélèvement et de mesure
- Chapitre 11 : équipements et mesurages
- Chapitre 12 : résultats et rapports sur les résultats
- Une partie du chapitre 4 sur la gestion des consommables

Aucune fiche d'anomalie n'a été ouverte dans le cadre de cet audit interne, mais 8 remarques ont été formulées amenant à modifier de nombreux documents qualifiés.

**La démarche qualité permet au SATESE d'être garant de résultats fiables, indispensables pour apporter conseil, assistance technique et expertise.**



## MISSIONS TECHNIQUES



## RESUMES



*Chaque mission technique fait l'objet d'un rapport spécifique, dont les résumés sont présentés ci-après.*

*Pour le bilan d'activité 2022, les rapports associés sont les suivants :*

- ***Assainissement collectif : bilan 2022***
- ***Assainissement non collectif : bilan 2022***
- ***Animation Territoriale Rivières et Zones Humides : bilan 2022***
- ***Suivi de la qualité des eaux de rivières : qualité des eaux 2021/ hydrométrie 2022***





## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif du SATESE est composée de 6 agents techniques et de 2 secrétaires pour un total de **5,02 équivalents temps plein**. Cette mission est financée à 34 % par le Conseil départemental, 42 % par l'Agence de l'Eau et 24 % par les collectivités du département pour un budget de **336 500 €** en 2022.

Depuis 2009, l'assistance technique est apportée aux collectivités éligibles par l'intermédiaire de **conventions**. Pour les collectivités non éligibles, des visites sont réalisées sur les stations d'épuration sous forme de prestations à partir de bon de commande.

En 2022, sur les **139 stations** d'épuration du département, 105 étaient éligibles et 99 % d'entre elles avaient signé une convention.

Toutes les stations d'épuration du département ont fait l'objet d'au moins une visite et celles conventionnées en ont eu au moins deux. Cela permet au Conseil départemental d'avoir une vision sur l'ensemble des ouvrages d'épuration du département.

Au total, en 2022 le SATESE a réalisé **268 visites** sur les stations d'épuration dont 48 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours) qui sont des mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage.

Une part importante de la mission assainissement collectif est le suivi des **projets** dans le cadre de création ou de réhabilitation de stations, ou de diagnostic du système d'assainissement. A cet effet, en 2022, le SATESE a participé à **une cinquantaine de réunions** organisées par les maîtres d'ouvrage ou les partenaires institutionnels. Le SATESE donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

Concernant la filière Filtres Plantés de Roseaux (FPR), qui est la filière qui se développe le plus sur le département, le SATESE réalise directement (au laboratoire routier départemental) des analyses granulométriques des différents matériaux utilisés. Cela permet d'avoir un contrôle sur ces matériaux (les résultats étant validés par le maître d'œuvre). En effet, ces dernières années, plus de 40 stations de type FPR ont été réalisées soit 90 % des travaux effectués sur les stations d'épuration.

Une autre action concernant cette filière a également été mise en place depuis 2019 : la réalisation de la mesure de la hauteur des boues de ces installations, afin d'informer les collectivités de la nécessité ou non de curer les boues et d'en estimer les volumes, afin qu'elles puissent anticiper un éventuel curage (prévision du coût, montage de l'opération, plan d'épandage ou autre destination).



Le SATESE participe également à un groupe national, l'**EPNAC**, dont l'objectif principal est de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités.

Enfin, de 2014 à 2016, le SATESE a réalisé un **suivi expérimental** sur l'installation de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse mise en service en fin d'année 2013 (mission d'expertise d'une nouvelle filière de traitement en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-garonne et l'IRSTEA). Le rapport final de cette expérimentation a été présenté au premier trimestre 2018. Depuis 2017, le SATESE poursuit les visites sur ces installations, 4 à 6 fois par an, dans le cadre d'une prestation pour le syndicat départemental des déchets. Cela représente 0,05 ETP pour un coût de 5 600 € en 2022, mission aidée à 50% par l'Agence de l'eau.



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Cellule d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif (Cellule ANC) est composée de 3 agents pour **1,27 équivalent temps plein**.

L'agent responsable de cette mission a changé en 2022 : madame Chloé CAUQUIL a remplacé madame Sophie FANTON (affectée à une autre Direction) à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Cette mission est financée à 55 % par le Conseil départemental, 28 % par l'Agence de l'Eau et 17 % par les collectivités du département pour un budget de **68 800 €** en 2022.

## 1- L'animation territoriale

➤ Depuis presque 20 ans, le SATESE anime le réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site, la constitution de groupes de travail sur des thématiques spécifiques, l'élaboration de documents uniformisés...

Le SATESE réalise le recensement des ANC de capacité supérieure à 20 équivalents-habitants, afin de les lister, les identifier, les localiser et pouvoir accompagner les collectivités dans le suivi de ces installations particulières, à la frontière entre l'assainissement non collectif et collectif. A l'heure actuelle, environ 70 de ces ANC ont été répertoriés. Les données doivent encore être complétées, avec des visites sur site.

En 2022, quasiment tous les techniciens SPANC du département ont été rencontrés individuellement par le SATESE afin de faire un point sur leurs besoins actuels, leurs difficultés et pour recueillir des données.

Egalement, toutes les communes conventionnées pour le contrôle des nouvelles installations ont été rencontrées par le SATESE afin de, principalement, présenter le nouvel agent en charge des contrôles, de rappeler certains points (fonctionnement des contrôles, réglementation des installations existantes), et répondre à leurs interrogations le cas échéant.

➤ Le SATESE est chargé de l'animation de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, lancée en juillet 2013. Il en assure, entre autre, le secrétariat, la promotion par la mise à jour du site internet, le suivi de ses adhérents, la communication, l'animation d'une formation annuelle pour les installateurs. Cela participe à l'amélioration de la qualité des installations pour les usagers et pour l'environnement. 28 entreprises sont adhérentes à la Charte.

➤ Enfin, le SATESE est également impliqué dans l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif).

## 2- La convention pour le contrôle des nouvelles installations

➤ **La convention pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif**, entre le Conseil départemental et les collectivités qui le souhaitent, existe depuis 2003.

On compte 10 communes signataires en 2022, pour lesquelles 144 visites ont été réalisées.



## **CATER-ZH** **(Cellule d'Animation Territoriale** **Rivières et Zones Humides)**

Les activités de la CATER-ZH ont mobilisé 2,43 équivalent temps plein en 2022, dont 2 techniciens à temps plein. Cette mission affiche un budget de **164 500 €** en 2022, financée à 50 % par l'Agence de l'eau et 50% par le Conseil départemental.

### **ANIMATION TERRITORIALE et GESTION « RIVIERES »**

#### **1-Animation Territoriale**

- Suivi et appui technique auprès de 17 collectivités du Tarn et Garonne,
- Réunions de lancement, de suivi, et des révisions des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau,
- Réunions sur la structuration par bassin versant, suivi règlementaire, juridique et financier dans le cadre de la GEMAPI.
- Visites de chantier avec les techniciens des structures maître d'ouvrage,
- Suivi d'études diverses
- Préparation des réunions, présentation, réalisation de divers documents.



#### **2-Animation du Réseau, formation et communication**

- Mise à jour du listing, cartographies et coordonnées des techniciens de rivière et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,
- Réalisation d'un Bulletin annuel des Agents et Techniciens de Rivière du Tarn et Garonne,

#### **3-Expertise Technique**

- Instruction des dossiers de demande d'aides des collectivités pour 2022 (en lien avec la Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Transition énergétique), visites de réception de travaux et rédaction des attestations de conformité,
- Visites de terrain et d'expertise technique auprès des techniciens de rivière, équipe en régie, entreprises, élus....,

#### **4-Acquisition de données & développement d'outils informatiques**

- Développement d'outil d'aide à la caractérisation et de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau selon une méthodologie développée par la CATERZH : début d'un cycle de 2<sup>ème</sup> visite sur les stations de suivi (cycle de 5 ans, avec 8 stations diagnostiquées par an)
- Outil SALAMANDRE : version Web déployée. Une journée de formation a eu lieu en 2022, destinée à l'ensemble des utilisateurs de cette application sur le 82.

## ANIMATION TERRITORIALE et GESTION «ZONES HUMIDES »

L'inventaire départemental des zones humides, réalisé par le SATESE et la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, de 2010 à 2014, en constante mise à jour depuis, a permis d'identifier 2 975 zones humides (ZH) représentant 3 676 ha, soit 0,99% du territoire départemental.

Les activités de conseil et d'assistance technique en matière de zones humides prennent davantage d'ampleur chaque année, le SATESE étant désormais identifié comme un partenaire technique central dans la réflexion, la conception et le suivi des travaux de restauration et de gestion des zones humides dans notre département.

Les actions principales menées en 2022 sont :

- Suivi, conseil et expertise technique sur divers projets et chantiers de zones humides (projets publics et privés), proposition de mesures compensatoires à la destruction de ZH,
- Accompagnement technique sur les zones humides classées en ENS, dont le suivi de la fin des travaux de restauration du bras mort de Bourret (Espinassié),
- Intégration d'un volet « zones humides » aux Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (PPG), et accompagnement technique pour la mise en œuvre, auprès de toutes les structures gestionnaires. Cet accompagnement technique prend de plus en plus d'ampleur du fait de la montée en puissance des volets ZH dans les PPG et l'identification du SATESE comme partenaire technique central.
- Réunions diverses avec les partenaires,
- Prospection et inventaire de zones humides et saisie sur base de données SIG,
- Animation du réseau d'acteurs des ZH 82 et relation partenaires, développement de partenariat, travail sur projets communs, chantier école autour de la restauration d'une mare,
- Programme de communication : animation d'une journée de formation avec le CFPA de Moissac, publication d'un bulletin sur les zones humides.





## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE RIVIERES

Cette mission englobe d'une part le suivi de la qualité de l'eau des rivières dans le cadre du Réseau Complémentaire Départemental, qui s'attache au suivi de petits cours d'eau, en complément des réseaux de suivi de l'Agence de l'eau Adour-garonne dont les enjeux sont régionaux et nationaux, et d'autre part le suivi des débits de ces petits cours d'eau.

Le coût de cette mission a été en 2022 de **71 245 €**, pris en charge à 61 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 37 % par le Conseil départemental, et à 2 % par les collectivités (prestations).

Cette activité a nécessité **0,86 équivalent temps plein**.

Le programme 2022 de suivi de la qualité de l'eau de rivière a été modifié par rapport à 2021, en accord avec l'Agence de l'Eau. La programmation de 2022 a intégré de nouveaux points, principalement des cours d'eau à pressions domestiques fortes. C'est donc **28 stations** départementales de suivi de la qualité de l'eau qui ont fait l'objet de 6 visites annuelles, afin de réaliser des prélèvements.

Cela a représenté au total **151 prélèvements** et mesures in situ, 17 prélèvements n'ayant pu être réalisés par manque d'eau (assec ou rupture d'écoulement). Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par Public-Labo (site de Montauban).

Concernant le suivi quantitatif des cours d'eau, le SATESE a assuré des campagnes de jaugeage sur 27 cours d'eau, pour lesquelles 1 à 4 mesures de débits sont réalisées par an, soit un total de 51 jaugeages sur l'année. L'entretien et les relevés des échelles limnimétriques sont également faits lors de ces mesures.

Le SATESE s'attache à développer la communication, la valorisation et la mise à disposition de ces données. Ainsi, la totalité des données sont bancarisées et mises en ligne sur le Système d'Information sur l'Eau Adour-Garonne (SIE).

Un rapport annuel 2021 de la qualité de l'eau des rivières a été rédigé, ainsi que le rapport annuel sur le suivi hydrologique exposant les courbes de tarage permettant de lier les débits aux hauteurs d'eau relevées.

Des fiches d'identification de chacune des stations qualité ont également été rédigées, et mises à jour si nécessaire.